RELATION

De ce qui s'est paſſé à Rennes les 26, 27, & jours ſuivants du mois de Janvier 1789 ;

OU

APOLOGIE

Des ſentiments & de la conduite des Gens du Tiers-État de la Ville de Rennes.

LES ſentiments & la conduite des Gens du Tiers-Etat de la Ville de Rennes, n'auroient pas beſoin d'Apologie, ſi la Nobleſſe Bretonne, qui vient de ſe dégrader par les plus horribles attentats, ne calomnioit ceux qu'elle aſſaſſine. La main encore teinte de ſang, elle a d'abord fabriqué, ſous le titre de Procès-verbal, je ne ſçais quel écrit impoſteur, dont on a confié le meſſage à Paris, aux Membres les plus furieux de cet Ordre ; & maintenant il n'y a pas de fables groſſieres, ridicules, inſenſées, qu'elle ne débite, ici même, dans cette enceinte devenue le théâtre de ſes lâches cruautés. Ne laiſſons pas

étouffer la vérité par la calomnie. La double information qui se compose, & au Parlement, à qui cette instruction devroit être étrangere, & au Siege Présidial, seul Tribunal auquel elle appartient, repandroit, n'en doutons pas, un jour terrible pour les coupables. Mais en Bretagne, les ennemis du Peuple sont armés de tous les genres de pouvoir & d'autorité; & si depuis long-temps l'impunité n'est plus un scandale : que dis-je ? s'il n'est pas rare que des coupables puissants parviennent, soit à corrompre l'instruction, soit à supprimer des preuves acquises, que doit-ce être quand il s'agit d'une conjuration formée par des Magistrats & des Nobles ?

Je n'aurai pas l'injustice d'attribuer au Corps entier de la Noblesse de Bretagne, au Corps de la Magistrature, l'infâme complot que je dénonce à la France, à l'Europe entiere. Mais quand j'affirme que des Nobles & des Magistrats en sont les auteurs, que des Nobles & des Magistrats en sont les complices; je suis l'écho de la voix publique; je suis témoin de plusieurs des faits que j'avance; je tiens les autres de témoins oculaires; & ces faits réunis composeroient déjà une démonstration éclatante, si l'on publioit les informations commencées.

Les Annales de l'Histoire sont souillées par des attentats plus désastreux, mais peut-être moins atroces. Le fanatisme religieux a suscité, dans presque tous les Etats, des guerres intestines & furieuses; mais on sçait jusqu'où le zele ardent de la religion peut égarer les hommes, & comment, par exemple, dans cette journée sanglante, qu'un Français ne peut rap-



peller ſans horreur, la ſombre politique de quelques Italiens avoit enivré une Nation ſenſible & douce. Les Vêpres Siciliennes furent l'inſurrection ſubite d'un Peuple las de ſes oppreſſeurs. Le maſſacre d'un Ordre de Chevaliers dans lequel on pouvoit compter ſeulement quelques individus coupables, atteſte un ſiecle d'ignorance & de barbarie, & déshonore le regne du Prince qui ſouffrit cet horrible abus de la puiſſance judiciaire. Mais que ſous le regne de Louis XVI, dans le ſiecle de l'humanité & de la raiſon, alors que la Philoſophie dans ſes progrès doit avoir au moins adouci les mœurs qu'elle a ſans doute énervées, *des Magiſtrats & des Nobles*, c'eſt-à-dire, des hommes qui ne parlent, les uns, que de *juſtice*, les autres, que d'*honneur*, aient pu déchaîner leurs valets contre la Jeuneſſe d'une Ville, pour la faire aſſommer à coups de *bûches* & de bâtons; qu'ils aient profondément médité, ſourdement pratiqué ce complot infâme; que pluſieurs aient contemplé avec délices cette abominable exécution; que d'autres ſoient venus ſe mêler parmi les exécuteurs pour les animer du geſte & de la voix; cet attentat n'a pas d'exemple.

Mais quand on ſonge que tant de barbarie a pour cauſe unique l'adhéſion des jeunes Habitants de Rennes à la Cauſe commune, & le courage avec lequel ils ſoutiennent l'univerſelle réclamation de l'Ordre dont ils ſont Membres, réclamation garantie par les principes de l'éternelle juſtice & de l'éternelle verité; quand on ſonge qu'un Arrêté noble & légitime de ces jeunes Gens eſt le motif pour lequel des valets aſſaſſins, payés par leurs Maîtres, vont attaquer,

dans sa fleur, la génération d'une Ville, Lecteur; on frémit d'indignation, & la main se refuse à vous transmettre ces horribles détails.

Essayons pourtant de développer dans son origine, dans son progrès & dans ses effets, cruels à la vérité, mais à coup sûr marqués par la Providence, cet effrayant mystere d'iniquité.

On sçait quelle intéressante réclamation tient en suspens la Nation d'un côté; de l'autre, une poignée d'hommes. La justice éclairée du Monarque, le concert des Ministres honnêtes qui l'entourent, le nom imposant du Restaurateur de la France, le suffrage des Princes du Sang, le vœu des Pairs, celui des Nobles dans le Dauphiné & dans les autres Provinces, l'adhésion de tous ceux qui méritent le nom d'hommes, le cri de vingt-trois millions d'individus, la justice, la vérité, la raison..... Eh bien! tout cela n'est rien aux yeux de quelques êtres privilégiés qui se qualifient *Gentilshommes Bretons*, usurpateurs des plus sacrés droits de l'humanité & de la raison, violateurs des regles primitives & sociales.

Nulle part, autant qu'en Bretagne, la réclamation du Tiers-Etat n'a souffert une vive & choquante contradiction. C'est que nulle part autant qu'en Bretagne, le Tiers-Etat n'est écrasé par une administration oppressive & féodale, aggravée journellement par un Sénat de Gentilshommes.

On n'a pas oublié qu'à la premiere nouvelle des justes réclamations de la Ville de Nantes, un Gentilhomme connu par l'ascendant qu'il a pris sur son

Ordre, (1) parla de ſabrer le Tiers-Etat, comme du temps de Philippe le Bel. On ſçait qu'un Magiſtrat célebre par ſes préjugés & par ſon zele (2) fougueux pour tout ce qui tient à la Nobleſſe, s'oublia juſqu'à dire à la Chambre de Lecture, à propos des demandes du Tiers-Etat : *Il faudra donc jouer du couteau.*

Fideles à la maxime des tyrans, *diviſe pour régner*, les Nobles comprirent aiſément qu'il faudroit abandonner leurs uſurpations, s'ils ne parvenoient à diviſer les Citoyens ; ſyſtême déplorable, complétement mis en œuvre dans les deux lettres incendiaires que le Chevalier de Guer a publiées, lettres dont l'objet unique eſt de perſuader au peuple qu'il eſt *indignement trompé*, & que les demandes des Aſſemblées Municipales, qui ne tendent qu'à l'affranchir, ne doivent opérer que ſa ruine. Par une ſuite du même plan, on a vu des Nobles de tout ſexe, tantôt menacer ouvertement les marchands, les ouvriers de la Ville, *de ſe retirer à la campagne*, *& de ne les plus faire vivre* ; tantôt les plaindre affectueuſement de cette déſertion combinée ; tantôt ſupprimer les aumônes pour faire crier les mendiants ; tantôt les plaindre, en diſant avec un air de bonté & de commiſération : Nous partagerons avec vous tant que nous aurons ; mais nous ne pourrons plus vous donner quand le Tiers nous aura dépouillés.

Cependant les Etats s'ouvrirent ; on ſçait comment

---

(1) Le Chevalier de Guer.
(2) M. Loz de Beaucours.

les premieres ſéances ſe paſſerent ; on ſçait comment cette Aſſemblée fut réduite à l'inaction par le refus prétendu conſtitutionnel d'entendre la lecture des charges du Tiers-Etat ; on ſçait enfin que le Prince eut la ſageſſe de ſuſpendre la ſeſſion. Les Députés des Villes obéirent avec reſpect, & cette Nobleſſe qui diſoit, qui imprimoit que les demandes du Tiers tendoient à ébranler le Trône, qui ſe plaignoit qu'on vouloit donner à la France la Conſtitution de l'Angleterre, qni ne craignoit pas d'appeller un nouveau Cromwel le Miniſtre éclairé dont la ſageſſe ſeconde ſi bien les vues d'un Roi populaire & bienfaiſant, a oſé conteſter à l'autorité Royale un droit reconnu eſſentiellement attaché à la Couronne par ces fiers Inſulaires, idolâtres de leur liberté ; le droit, je ne dis pas de diſſoudre l'Aſſemblée nationale, mais même d'en ſuſpendre les ſéances. Le haut Clergé, la Nobleſſe prennent l'Arrêté de n'obtempérer jamais à l'Arrêt du Conſeil, & de demeurer jour & *nuit* dans la Salle des Etats.

Cetté réſolution vraiment inconſtitutionnelle, cette déſobéiſſance, cette révolte contre le droit le plus légitime du Monarque, eſt la ſource des maux qui nous déſolent, & dont nous ne pouvons prévoir la fin. Ces Aſſemblées où le peuple n'avoit plus de Repréſentants, ne s'occuperent que de machiner contre ſes plus précieux intérêts. Tous les actes qui en ſont ſortis ne tendent qu'à ſurprendre la religion du Prince, & à ſoulever le peuple contre ſes défenſeurs.

Déclaration inſidieuſe de la Nobleſſe, où elle met

en problême l'inégale répartition des impôts, & accuſe les Députés des Villes de vouloir tromper le peuple, & d'avoir mis ſeuls obſtacle à la diſcuſſion de cette inégalité.

Traductions infidelles de cette déclaration, dans les trois dialectes uſités en Baſſe-Bretagne, imprimées & envoyées par milliers dans les Paroiſſes.

Proteſtation ſcandaleuſe contre le réſultat du Conſeil, du 27 Décembre 1788, qui a fait bénir le nom du Roi dans toute la France, & admirer M. Necker dans toute l'Europe.

Enfin Extrait raiſonné des Séances des Etats, écrit, dicté par l'impoſture même.

Indignés des infidélités dont il fourmille, les jeunes Citoyens de Rennes unis au petit nombre d'Etudiants en Droit qui ſe trouvent en cette Ville, publierent une Déclaration imprimée, pour contredire, d'après leurs connoiſſances perſonnelles, les fauſſes aſſertions de ce perfide écrit : ils la préſenterent à l'Aſſemblée Municipale & à M. le Comte de Thiard.

Cet imprimé ne peut être confondu avec ces productions ſéditieuſes, condamnées par tous les gens honnêtes. Il réfere la ſignature des jeunes Citoyens qui s'en déclarent les auteurs ; & ſi leur zele avoit égaré leur plume, les Tribunaux pouvoient en prendre connoiſſance ; mais alors il eût fallu juger quels étoient les trompeurs ou les calomniateurs. Un démenti ſi public inſpire à la Nobleſſe un reſſentiment profond ; elle voit auſſi avec déſeſpoir les adhéſions données aux Députés du Tiers-Etat, par ces Aſſemblées générales de Paroiſſes, que des Magiſtrats tous

Nobles & Juges dans leur propre Caufe, avoient en vain défendues pour étouffer ce vœu commun des Citoyens. N'ayant pu foulever contre le Peuple le Peuple lui-même, les Nobles travaillent à foulever leurs valets.

Ce n'eft pas tout; on médite, on combine depuis long-temps les moyens de perdre le Sauveur de la France; on voudroit donner quelques couleurs aux folles & miférables calomnies que répandent contre ce fage Miniftre les hommes pervers dont les abus & le malheur publics font la gloire & le patrimoine. On feint d'appréhender que ce nouveau *CromWel* ne fomente une guerre civile dans le Royaume; & pour gliffer ces ridicules terreurs, pour accufer M. Necker ouvertement, on va fe faire bientôt un prétexte de l'émotion populaire & des meurtres que l'on aura foi-même excités.

Que n'a-t-on pas fait pour accompagner ce déteftable projet? On répand de l'argent, trois Bureaux de Souscriptions font ouverts pour défavouer les démarches du Tiers-Etat; la moindre gratifica-cation eft de vingt fols par fignature. Les deux Bureaux font établis, un chez Vignon, Confifeur & Reftaurateur des Nobles, pendant leurs Affemblées nocturnes; l'autre chez Echard, Epicier, ancien Domeftique du Comte de Trémergat; un troifieme, dans la rue Chalay; des Billets de convocation font fabriqués chez des Magiftrats, dans la Salle des Etats même, pour affembler les Domeftiques, Porteurs, & autres qu'on pourra féduire. Les Billets font en partie diftribués à la porte

de la Salle des Etats. Le Chevalier de la Bigotiere, échappé depuis peu d'une Maiſon de force, Vignon, pere, le nommé Helaudais, ancien mendiant, Concierge de la Commiſſion des Canaux, en diſtribuent aux Artiſans & au Peuple. Un Gentilhomme en colporte juſqu'au pied des Autels. Des Nobles, des femmes de condition, dont les noms ſont connus, ſollicitent leurs Ouvriers, Maçons, & autres Artiſans, de ſe trouver rvec leurs Valets à l'Aſſemblée du Champ de *Montmorin*; on convoqua juſqu'aux Domeſtiqnes des Citoyens du Tiers-Etat, juſqu'aux ouvriers de l'attelier de Charité établi ſur le Port de Viarme. Les Nobles, les Magiſtrats, en ſont inſtruits le Dimanche 25, un Commiſſaire de Police en avertit M. le Premier Préſident, qui ne pouvoit gueres l'ignorer. Ce Magiſtrat qui venoit de faire défendre les paiſibles Aſſemblées des Propriétaires & Notables des Paroiſſes, ne donne aucun ordre, ne prend aucunes précautions, ne fait aucunes démarches pour empêcher un attroupement de Valets qui doit naturellement avoir les ſuites les plus contraires à la tranquillité publique.

Lundi 26, au matin, les Nobles donnent de l'argent à leurs Domeſtiques & la liberté de ſortir pour l'Aſſemblée, d'autres les forcent à s'y rendre; vers huit à neuf heures, les Domeſtiques, les Porteurs des Nobles & de pluſieurs Magiſtrats arrivent en foule au Champ de *Montmorin*, armés de bâtons. Rendons juſtice aux Artiſans & aux Ouvriers; ils ne ſe mêlérent point à cette troupe ſéditieuſe, elle ne fut renforcée que par un très-petit

nombre de malheureux vagabonds à qui on fit accroire qu'il s'agiſſoit de faire baiſſer le prix du pain, & qui ne prirent aucune part aux violences dont on va rendre compte.

Helaudais monte ſur un arbre, lit un Mémoire conçu dans les principes des deux Lettres du Chevalier de Guer ; & demande aux Valets, s'ils entendent qu'on change *la Conſtitution qui fait leur bonheur*...... On s'écrie qu'il faut la conſerver, la défendre, & obtenir la diminution du prix du pain; on boit, on crie, on accourt dans la Ville en répétant à haute voix, *nous ſommes pour la Nobleſſe, nous allons nous battre pour notre argent. Domeſtique*, eſt le mot de ralliement, le cri de Guerre, eſt : *frappons fort, il y a ſix francs à gagner*. Ces ſéditieux ſe rendent au Palais ; les Magiſtrats les accueillent, les écoutent, reçoivent leurs Placets pour la Conſtitution, & leur promettent de réduire le prix du pain. Rien n'étoit plus facile que de diſſiper cette troupe compoſée en partie de leurs Valets. D'un mot, d'un regard, ils en euſſent impoſé à ces hommes vils, habitués à trembler devant leurs Maîtres Nobles & Magiſtrats. Pourquoi donc n'avoir pas réprimé ſur le champ cet attroupement ſéditieux ? Pourquoi ne l'avoir pas ſéparé ? Pourquoi nulle précaution contre les déſordres qu'il étoit facile de prévoir ?

Ah ! pourquoi ! C'eſt qu'on n'a rempli que l'objet apparent du complot ; c'eſt qu'il faut ſur-tout écraſer cette effervefcente Jeuneſſe qui vient de ſignaler ſon zele pour la liberté publique ; c'eſt qu'il faut par

un exemple effrayant, étouffer l'enthousiasme qui se propage. Lecteur, peignez-vous, s'il se peut, l'horrible scene qui va s'ouvrir; figurez-vous une horde effrenée de Valets demi ivres, qui dans un instant se déborde sur les places, armée de bûches & de bâtons, hurlant des cris de fureur, y cherchant les victimes designées, puis courent en tumulte au Café *de l'Union*, rendez-vous ordinaire de la Jeunesse. Six Jeunes-Gens y sont assaillis, accablés, ce fut le signal du massacre : & non seulement les Jeunes-Gens, mais tous les hommes mariés, mais tous les peres de famille, mais tous ceux enfin qui, sans être Etudiants en Droit, ou sans être fort jennes, conservent encore un certain air de jeunesse, sont confondus parmi les proscrits; assommés de coups de bâton, assaillis d'une grêle de pierres, (car tous les Valets en avoient rempli les poches de leurs vestes) plusieurs grièvement blessés, dans la rue de Bourbon, un adolescent renversé sous les coups, & ses lâches assassins l'assommant encore impitoyablement. La plûpart fuyant désarmés, & se réfugiant dans les Boutiques, où d'insolents valets ont l'audace de les poursuivre, de les chercher, & de maltraiter jusqu'aux femmes qui protegent la retraite.

Cependant, que faisoient & Nobles & Magistrats? O toi qui as dévoué à l'horreur de la postérité l'infâme Néron, contemplant avec délices, du faîte de son Palais, Rome incendiée, mâle & sublime Tacite, reviens au jour pour marquer d'un trait ineffaçable ces hommes affreux qui, des balcons de leurs Hôtels, contemploient en riant cette horrible exé-

cution. Oui, l'on a vu des Nobles, & même un Magiſtrat, applaudir, par un rire inſolent & traître, aux aſſaſſins par eux ſoudoyés, inſulter, avec ce ſang-froid qui fait frémir des victimes ſans défenſe. — *Bon, cela commence à prendre couleur*, diſoit l'un. — Courage, diſoit l'autre. — Il en eſt qui arrêtent les jeunes Gens par le bras, comme pour les empêcher de commettre des violences, & qui les laiſſent battre en même-temps par leurs valets. Celui-ci reconnoiſſant ſon domeſtique ſur la Place, l'appelle par ſon nom, en criant: *Qu'eſt-ce que tu fais?* Le valet répond: *Ce que vous m'avez commandé, Monſieur*. Et le Peuple de pourſuivre, avec des huées menaçantes, le déteſtable hypocrite.

Un Chevalier de St. Louis, le ſieur de Tremergat, aîné, mérite une mention particuliere: mortel pétri d'inſolence & de lâcheté, & qui ſe diſtingue parmi les mortels inſolents & lâches qui dominent dans ſon Ordre. Sa conduite fait horreur. Il apperçoit le ſieur Martin ſur la place, l'approche, & lui crie, en affectant le ton de l'intérêt, de ſe retirer, *que les jeunes gens n'ont point affaire là*. Le ſieur Martin répondit qu'il n'étoit plus jeune homme; que depuis huit ans il étoit reçu Procureur au Préſidial. Or pendant ce colloque arrivoit une troupe de valets. *Fondez ſur ces hommes*, s'écrie le brave Gentilhomme. Les valets obéiſſent, le ſieur Martin prend la fuite, & tombe parmi d'autres aſſaſſins qui l'arrêtent. On parvient à le dégager; (1) il ſe pré-

(1) Ce fut une porteuſe d'eau, qui s'élançant avec

cipite dans une boutique dont la maîtresse (2) est subitement assaillie, & même blessée d'un coup de bâton.

Le noble Tremergat continue ses exploits ; il empêche qu'on ne désarme les domestiques. Un archer de Ville tenoit le bâton d'un valet, qu'il s'efforçoit d'arracher de ses mains ; le preux & loyal Chevalier a l'audace & la lâcheté d'appuyer un pistolet sur la gorge de l'archer de ville, pour lui faire lâcher prise, en criant : *de quoi te mêles-tu?* C'est ce même *Monsieur*, bien plus digne de figurer parmi les muets d'un sérail que dans un ordre de Chevaliers, qui rencontrant, le lendemain matin, deux jeunes gens armés de *briquets*, & leur demandant avec un ton risiblement insolent, de quel droit ils portoient des armes ; sur la réponse de l'un d'eux, s'enfuit avec son épée, & tout tremblant de peur, alla se cacher au fonds d'une boutique. Cependant les peres du peuple apparoissent avec majesté au milieu de leurs enfants si cruellement châtiés, & le peuple de recevoir avec des huées assez irrévérentes *les tuteurs des Rois*. Ils se procurent la gloire facile de soustraire la jeunesse à la fureur de leurs valets, ou plutôt leurs valets à la fureur du peuple qui s'éveille, & ne laissent pas de gourmander encore cette jeunesse assommée. M. de Kersalaun, Doyen

intrépidité dans le groupe des valets, parvint à le dégager. Je lui ai entendu dire qu'il regrettoit de ne pas sçavoir le nom de cette femme courageuse, pour la récompenser.

(1) La Dame Galonais.

de la Cour, dit en propres termes au sieur Martin *qu'il étoit un séditieux*, (1) *que s'il ne se retiroit pas sur le champ, il alloit le faire punir.* Le sieur Martin répondit : Vous pouvez me faire prendre par vos satellites & assommer par vos valets ; mais ce que vous me dites là est *une horreur*.

Le calme commençoit à renaître, & les jeunes Citoyens étoient enfin parvenus à se rassembler à la Salle des Ecoles du Droit. (1) Six Magistrats s'y rendent, ils reçoivent des plaintes & des reproches auxquels ils ne répondent que d'une maniere insi-

---

(1) Faites attention, je vous supplie, que tous ces faits doivent être constatés par une double information judiciaire.

(1) M. le Président de Catuelan, portant la parole dans la Salle de Droit, dit : » Messieurs, il vient de nous » être présenté & nous avons reçu une Requête de la » majeure partie du *peuple* de cette Ville, par laquelle » il nous est prouvé que l'on a surpris son approbation » & forcé son opinion dans les Arrêtés des différentes » Paroisses, & par laquelle il déclare protester contre » tout ce qui auroit été fait sans sa participation » & contre sa volonté. Nous avons cru du devoir » de notre justice de recevoir cette déclaration. » Un jeune Citoyen, après avoir fait remarquer combien il étoit faux que ce fût le *peuple*, puisque pas un seul Citoyen, de quelque qualité qu'il fût, n'avoit entré au Palais, mais seulement des valets, & encore des valets de Noblesse, ajouta : Vous vous attendiez sans doute à cette Requête de la Noblesse Bretonne, présentée par les gens de livrée ; car l'orateur valet du Champ de Montmorin termina la lecture de la motion qu'on lui avoit donnée toute écrite pour crier à ses semblables : » Messieurs

dieuſe, en accuſent indirectement les jeunes gens, en les exhortant *à ne pas attaquer le peuple révolté contre eux. Le peuple*! s'écrierent les jeunes gens: *non, ce ne ſont que les valets des Nobles.*

Pluſieurs artiſans qui ſe trouverent préſents, rétablirent la vérité des faits altérés ou déguiſés par ces Magiſtrats. Pluſieurs dénoncerent hautement les ſéductions & les promeſſes d'argent qu'on leur avoit faites pour ſigner le Mémoire dépoſé chez Vignon, chez Echard, & ſe rendre à l'Aſſemblée du Champ de Montmorin. Un d'eux, des plus notables, atteſta ces propos des deux proxénetes : *ſi quelqu'un m'attaque, je le fais décréter.*

» & notables Bougeois, que tous ceux qui ſont de cet » avis, deſcendent avec moi au Parlement; *il eſt à nous » attendre pour nous recevoir.* » Paroles mémorables & faites pour illuſtrer à jamais l'aimable complaiſance du Corps attendant.

M. de Catuelan déconcerté, répliqua en balbutiant que » la Cour n'étoit pas encore entrée, lorſqu'elle apprit cet » attroupement au Champ de Montmorin ; qu'au moment » qu'elle en fut inſtruite, elle avoit ſur le champ rendu » uu Arrêt contre ledit attroupement, & avoit nommé » des Commiſſaires pour en prendre connoiſſance. » Effectivement il fut un des Nobles, & un ſatellite de Nobleſſe, Noble auſſi, entre autres, un Chevalier, dit de Guer, courir à cheval aux environs de cette Aſſemblée, y diſtribuer même une miſérable ſomme de 300 livres. C'étoit ſans doute pour y mettre le bon ordre. Je le laiſſe à juger... Mais quoi! Magiſtrats integres! vous oſez dire que vous avez reçu une Requête d'un attroupement que vous venez de proſcrire par un Arrêt : ne craignez-vous point que l'on crie à l'impoſture?

Le ſoir, environ les cinq heures, M. le Procureur-Général & M. l'Avocat-Général de Beaucours, ſe rendirent au Café de l'Union, pour y plaider, ſans pudeur, la cauſe des valets aſſaſſins; leur ſéance dura près de deux heures.

Tel eſt l'hiſtorique exact & fidele, quoique très-incomplet, de la ſcene du lundi, 26 Janvier; ſcene inouie, incroyable, où figurent des Magiſtrats & des Nobles, empruntant le bras de leurs valets pour aſſaſſiner la Jeuneſſe. Les détails qui ſuivent ne ſont pas moins révoltants.

Un procès-verbal avoit été dreſſé à la Ville le jour même, & M. Bidard, Miſeur, chargé de le porter en Cour. Il eſt parti le lendemain Mardi: les valets d'un Magiſtrat ont menacé de le *tuer* à ſon retour; & le Maître forcé d'avouer ces horribles menaces, a dit ſeulement qu'elles avoient été faites *en badinant*. De ſon côté, la Nobleſſe d'Egliſe & d'Epée, après avoir dreſſé un Procès-verbal, députe en Cour ſix de ſes Membres pour ſe juſtifier du complot. Ce ſont le Chevalier de Guer, le frere du Marquis de Trémergat, & deux ou trois autres dénoncés par le cri public comme participants à la conſpiration des valets.

Si les Tribunaux s'émeuvent, ſi le Siege de Police & le Préſidial commencent une inſtruction judiciaire, auſſi-tôt le Parlement rend un Arrêt d'évocation, au mépris des regles les plus ſacrées en matiere criminelle.

Mais bientôt commence une ſcene déſaſtreuſe & ſanglante. Après l'attentat de la veille, pluſieurs jeunes Gens avoient eu la précaution de s'armer pour leur

défenſe. Trente de ces jeunes Gens ſe trouvoient raſſemblés au Café après-midi. Tout à coup, environ les trois heures, s'offre à leurs regards un homme pâle & ſanglant, qui vient d'être aſſaſſiné par les valets de la Nobleſſe. Il raconte qu'aſſailli ſur le mur Saint-Yves par pluſieurs de ces miſérables, l'un d'eux s'eſt élancé ſur lui avec un couteau, dont il a paré le coup de la main, & montre cette main dégouttante de ſang. C'étoit un de ces honnêtes Artiſans qui, le matin, avoit entré dans la Salle des Ecoles du Droit, & c'eſt par cela même qu'il eſt aſſaſſiné l'après-midi par des valets qui l'avoient vu ſortir de cette Aſſemblée. Le malheureux s'évanouit dans le Café, & ne recouvre la connoiſſance que pour fondre en pleurs, invoquer pour ſa femme & ſes enfants la commiſération publique. On ſçait avec quelle force un tel ſpectacle agit ſur l'imagination des hommes, & ſur-tout comme s'enflamme celle de la Jeuneſſe. Dans l'ancienne Rome, où le ſpectacle de Virginie poignardée par ſon pere ; celui d'un Citoyen paroiſſant tout à coup dans la place publique, le corps déchiré de verges, déciderent, & la chûte des Décemvirs, & l'abrogation des loix portées contre les débiteurs ; la ſubite apparition d'un malheureux ouvrier poignardé par des eſclaves aux gages de Praticiens, eût armé mille bras pour la vengeance, & produit une révolution. Que des jeunes Gens armés ſe fuſſent portés ſur le champ à des extrémités terribles, c'eſt ce qui devoit naturellement arriver. L'indignation rempliſſoit tous les cœurs, & le reſſentiment des outrages de la veille, irrité par ce nouvel attentat, s'exhaloit avec impétuoſité.

Cependant examinez la conduite de cette Jeuneſſe ; la ſageſſe elle-même ſemble avoir préſidé à toutes ſes démarches, comme pour ôter tout prétexte & toute excuſe à l'iniquité de ſes lâches agreſſeurs. D'abord ils s'empreſſent autour du malheureux Teinturier, panſent ſa bleſſure, le conſolent, lui prodiguent des ſecours pécuniaires ; enſuite ils ſe rendent chez M. le Comte de Thiard, pour ſe plaindre de ce nouvel attentat dirigé contre eux dans la perſonne de ce garçon Teinturier. M. de Thiard les renvoie au Parlement ; ils y arrivent auſſi-tôt pour demander juſtice, la recherche du meurtrier, & l'empriſonnement de Vignon, Echard, Helaudaïs. Quelques Magiſtrats ſe préſentent & donnent des paroles vagues, exhortant à ſe retirer, à ſe déſarmer. Les Jeunes-Gens deviennent terribles ; ils marchent à la porte du cloître des Cordeliers, dans le couvent duquel la Nobleſſe eſt aſſemblée. M. de Meleſſe, Noble & Commandant de la Maréchauſſée, s'avance vers eux avec ſa troupe. On parlemente. Les Jeunes-Gens demandent Vignon & Helaudais, qui doivent être dans la Salle. La Nobleſſe avertie de ce mouvement, en délibere. Un Gentilhomme du parti des modérés, donne le ſage conſeil de députer deux Membres pour conférer avec cette Jeuneſſe. — Il n'y a qu'un lâche qui peut parler ainſi, s'écrient quelques furieux ; & nombre de Gentilshommes viennent bravement, les ſieurs de *la Ruée* & *Borel de Botmont* à leur tête, ſurprendre les Jeunes-Gens par une décharge de coups de piſtolets. Ceux-ci prennent M. de Meleſſe à témoin de l'agreſſion, & font feu. Alors un combat tumultueux

s'engage à feu, à l'arme blanche. La consternation se répand dans la Ville, & dans un instant toutes les boutiques, toutes les maisons sont fermées. Le fusil à deux coups est l'arme ignoble dont la Noblesse a fait le plus d'usage. Le pistolet, l'épée, ont fait la défense des Jeunes-Gens qui se sont battus en héros. On a vu, comme une espece de prodige, un jeune Employé aux Devoirs essuyer le feu de plusieurs Gentilshommes, qui le tiroient à bout portant, recevoir une seule blessure à la main droite, & tenant son sabre de la main gauche, affronter avec intrépidité ses lâches agresseurs; tandis qu'un peu plus loin M. Bréan, jeune Bourgeois, sauvoit un jeune Officier Noble, & que M. Montmuran étoit entouré par six, accourus successivement, mais qui l'ont ensuite relâchés, en disant qu'ils ne se battoient qu'à nombre égal.

Soit à jamais déshonoré un Keratry, qui, de ses fenêtres, à travers les jalousies, tiroit sur les jeunes Bourgeois; lâche qui, un moment auparavant, s'étoit prosterné à leurs genoux pour obtenir qu'on lui laisfât la vie. Combien d'autres encore, dont les noms sont ignorés, n'ont pas frémi de commettre le même assassinat! Ainsi, par exemple, d'un coup parti des fenêtres de la Chambre de Lecture de la Noblesse, a péri un Boucher. D'un coup parti de la Salle même des Etats, va bientôt périr le fils de Vignon; & quoique la mort du fils semble un juste châtiment des crimes de son misérable pere, quoiqu'il puisse être qu'une méprise ait dirigé le coup, qui punit l'un dans la personne de l'autre, cette méprise est toujours celle

d'un lâche déteſtable. Je n'aurai pas beſoin de nommer cette femme de condition, qui s'eſt tenue conſtamment à ſes fenêtres avec deux piſtolets à la main, en criant : *Eſt-ce un Etudiant qui paſſe?* Elle ſe reconnoîtra à ce trait, & pluſieurs la reconnoîtront auſſi facilement.

Indigné de tant d'atrocités & de lâchetés, le Peuple s'émeut, il ſonne le tocſin, court enfoncer un Magaſin d'Armes, & s'en munit. C'en étoit fait peut-être de la Nobleſſe; mais la nuit qui ſurvient, & la médiation de M. le Comte de Thiard, marchant dans les rues à travers mille dangers, mettent fin à ces horribles eſcarmouches; deux ou même trois Gentilshommes ont été tués dans le combat. Pluſieurs ont été bleſſés. Il en eſt auſſi parmi les Jeunes-Gens.

L'imagination fatiguée de tant d'horreurs, a beſoin, je le ſens, de repoſer ſur des traits moins ſombres, ſur des détails moins affligeants; ne paſſons donc pas ſous ſilence le nom du Marquis de Mont-Boucher, qui, dans les deux ſcenes que nous avons décrites, s'eſt montré loyal & brave. La veille il avoit ſauvé un jeune homme de la fureur des valets aſſaſſins, & même pour aſſurer ſon ſalut, il avoit tiré l'épée contre ces miſérables. Dans la ſcene du Mardi, il ſe meſura honorablement contre un jeune Bourgeois; la nobleſſe & l'iſſue du combat exciterent l'acclamation publique. (1)

(1) La guerre avoit à peine ceſſé entre les Nobles & les Bourgeois, qu'elle ſe ralluma, dit-on, parmi les premiers. La Salle des Etats qu'ils occupoient, & dans laquelle

Le lendemain Mercredi, vive émotion dans la Ville, rumeur presque continuelle. On s'attendoit à chaque instant à voir sortir de la Salle au nombre de cinq ou six cents des Gentilshommes, qu'on sçavoit s'être armés soigneusement durant la nuit, accompagnés de leurs valets, qu'on sçavoit être travestis en Bourgeois & pareillement armés. La Noblesse ne vouloit capituler qu'à cette étrange & frauduleuse condition, que toute la Jeunesse eût rendu & déposé les armes. On présume aisément qu'elle n'eut garde d'accéder à ce traité, qui rappelle assez justement la fable des Agneaux & des Loups. Les peres de famille s'assemblerent à l'Hôtel de Ville, & plutôt que de souffrir l'exécution de cette clause insidieuse, ils déclarerent hautement qu'ils s'armeroient eux-mêmes pour la défense de leurs enfants. Par-là se prolongeoit la négociation, durant laquelle il falloit députer à chaque instant vers M. de Thiard, médiateur entre les deux Ordres, de maniere que la Noblesse ne donna sa capitulation que vers le soir, & en des termes inconsidérés, puisqu'on y fait dire aux Nobles assassins du Peuple par leurs valets & par eux-mêmes : *qu'ils renoncent à la vengeance.*

Mais ce qui révolta toute la Ville, ce fut la conduite du Parlement. On frémit d'indignation, quand on vint à sçavoir que l'auguste Compagnie avoit, par deux Arrêts, évoqué l'instruction de l'émeute

---

ils sont restés cantonnés jusqu'au Vendredi suivant, est devenue, suivant le bruit public, le théâtre de combats sanglants.

du Lundi, & de la séance plus sanguinaire du Mardi, en ordonnant au Présidial & à la Police qui avoient commencé la procédure, d'en envoyer les pieces à son Greffe, & de cesser toute poursuite.

Le Présidial a eu le noble courage de ne pas obtempérer aux Arrêts d'évocation, & malgré les répugnances du Procureur du Roi, qui se nomme DROUIN, malgré ses efforts pour que ces mêmes Arrêts, qui ont révolté toute la Ville, fussent exécutés, l'Ordre des Avocats s'est assemblé le Jeudi au soir, & le lendemain matin, ils se sont rendus en Corps au Parlement, pour y demander, suivant la loi & le vœu public, le rapport des Arrêts d'évocation. M. Gerbier a parlé au nom de l'Ordre avec une fermeté courageuse, & l'onction la plus touchante. Il a prévenu la Cour, en finissant sa mercuriale, qu'il se retiroit avec ses Confreres au Parquet, pour attendre sa réponse; & rentrés au bout d'un quart-d'heure, M. le Premier Président, après quelques paroles inutiles, a rendu cet oracle : *La Cour a pris d'avance le parti que sa sagesse lui avoit inspiré.* L'Ordre rassemblé l'après-midi, a débuté par un trait de bienfaisance, en faisant une quête pour la pauvre mere de ce Boucher, fusilié par des Gentilshommes; imitation trop foible de l'exemple donné par les Jeunes-Gens, qui ont assuré à cette femme un cours viager de cinquante écus. Ensuite il a procédé à l'élection de quatre Députés en Cour pour instruire la religion du Roi & concourir à la défendre contre les surprises de l'intrigue & de la calomnie.

Les jeunes Nantais appellés à ſon ſecours par la Jeuneſſe de Rennes, ſont arrivés en nombre le ſamedi 30, vers les huit heures du ſoir, divers détachements avaient précédé dans le cours de l'après-midi; elle s'étoit annoncée d'avance par la publication d'un Arrêté brûlant de ce feu qui ſied à la jeuneſſe; des *vive le Roi*, *vive le Comte de Thiard*, étoient le mot de ralliement de ces généreux Compatriotes. On penſe bien qu'ils ont été reçus aux acclamations des Habitants de Rennes, & qu'on s'eſt diſputé le bonheur de poſſéder de pareils hôtes. Puiſſe dès ce moment la plus étroite & la plus douce fraternité lier à jamais les Habitants des deux Villes.

Nous vouons une reconnoiſſance éternelle à Caen, Poitiers, Angers, dont la courageuſe jeuneſſe étoit prête de voler à notre ſecours.

Tout occupés de nos freres d'Armes les Nantais, on ne ſongeoit déja plus qu'il exiſtoit des Gentilshommes. Mais voilà que la nouvelle ſe répand tout à coup que les Etats remis au 3 Février ſont caſſés, avec ordre aux Gentilshommes de déſemparer; à l'inſtant ſix d'entre eux ſe rendent dans la Salle des Ecoles pour ſupplier la Jeuneſſe d'unir ſes efforts aux leurs, afin d'obtenir le rapport de l'Arrêt du Conſeil. Ce trait eſt remarquable; & la confiance avec laquelle, après tout ce qui s'eſt paſſé, ces Gentilshommes ſe ſont préſentés dans une nombreuſe aſſemblée de Jeunes-Gens, fait l'éloge de cette Jeuneſſe. Bientôt une pétition plus hardie s'eſt fait entendre, ils ont oſé ſolliciter les jeunes Rennois &

Nantais de les seconder pour le maintien de ce qu'ils appellent *la Constitution* ; c'est-à-dire l'assemblage de tous les abus qui jusqu'ici ont fait la gloire & l'opulence de la Noblesse Bretonne, la ruine & l'humiliation du Tiers-Etat, en leur promettant de s'occuper de la *discussion* de leurs droits, du moment que les Etats seroient assemblés. Sur ce chef un murmure d'improbation ; sur le premier on s'est contenté de leur demander si c'étoit de leur propre mouvement, ou comme représentant la Noblesse qu'ils paroissoient dans l'Assemblée ; & sur ce qu'ils ont dit qu'ils agissoient d'eux-mêmes, on ne leur a fait aucune réponse.

Tel est le précis de nos sanglants & malheureux débats ; j'en garantirois l'exactitude sur ma tête, s'il m'étoit permis de me nommer ; mais je réponds au moins de l'esprit de sincérité dans lequel je viens de l'écrire. Je jure sur ma foi *roturiere*, qui vaut bien celle d'un Gentilhomme, que j'ai supprimé une foule de détails & d'anecdotes, soit parce que je n'en n'ai pas été le témoin oculaire, soit parce que les témoignages qui me les ont transmis, ne m'ont pas inspiré assez de confiance. J'ose enfin garantir qu'une double information judiciaire atteste pleinement l'exposé qui précede. Si donc, comme on n'en peut douter, sont renversées les premieres regles de certitude, tous les faits sont dans la plus exacte vérité, que penser de ces imputations malignes, que déjà la Noblesse répand dans la Province, que ses Députés en Cour n'ont sûrement pas manqué d'aggraver, & qui bientôt sans doute vont circuler dans tout le Royaume.

Les faits parlent d'eux-mêmes ; de plus, l'ordre & la liaison de ces faits démontrent à tous les yeux un plan de conspiration formée par des Magistrats & des Nobles, contre la Jeunesse de la Ville de Rennes.

L'Assemblée du Champ de Montmorin a été comme le foyer de cette explosion terrible qui a failli d'embraser la Ville. Lecteur judicieux, rappellez-vous quels ont été les préliminaires de cet attroupement illégal. Des billets de convocation dressés dans la Salle des Etats & dans la maison de plusieurs Magistrats, sont publiquement colportés dans la Ville ; en même-temps trois Bureaux de souscription sont ouverts pour distribuer de l'argent à tous ceux qui signeront un Mémoire. Les valets aux gages des Magistrats & des Nobles, à eux joints quelques vagabonds, s'assemblent sans obstacle au jour indiqué. La cherté du pain n'est qu'un prétexte illusoire, puisque la plupart de ces gens ne le paient pas. Le maintien de la Constitution est un vœu dérisoire dans la bouche de ces misérables, presque tous étrangers à cette Constitution, puisqu'ils ne contribuent pas aux Impôts ; Lecteur, qui sçavez les effrayants résultats qui s'en sont suivis, j'ose vous le demander, quel pouvoit donc être le motif, le vrai motif de cette Assemblée illégale & séditieuse ?

Eh ! que penserez-vous de l'apathie de nos Magistrats, eux qui, au lieu de se borner à juger des procès, seul devoir qu'ils aient à remplir, rappellent sans cesse à leur autorité les objets les plus étrangers ; eux qui, sous prétexte de Police, étendent

par-tout leur filet, s'immiſcent dans toutes les parties de l'adminiſtration civile. Ils voient maintenant, ſans émotion & ſans pourvoir à la ſûreté publique, une troupe de furieux, prêts à tout oſer. Après avoir défendu les Aſſemblées des Corporations & des Communes, décrété les Marguilliers de Paroiſſes, infracteurs de ces défenſes iniques, ſouffrir une aſſemblée de valets & de mendiants, de gens naturellement indiſciplinés, qu'il faut contenir par une inſpection vigilante & ſévere, eſt bien le plus révoltant ſcandale.

Et non ſeulement ils tolerent cette aſſemblée illicite, mais pour faire outrage à tous les honnêtes Citoyens, ils lui donnent, autant qu'il dépend d'eux, un caractere légal. Ils ſe préſentent au-devant de cette horde inſolente & vile, inondant le Palais, l'accueillent bénignement, reçoivent ſon placet pour la *Conſtitution*, & lui promettent de réduire le prix du pain.

A la vérité, ces Meſſieurs ont publié que, puiſque les Communes s'étoient aſſemblées malgré leurs défenſes, ils ne pouvoient empêcher l'aſſemblée de leurs valets; j'ai moi-même entendu ces inſultants propos. Ces Meſſieurs ſont la raiſon & l'équité même. Premiérement les Communes n'ont pas perdu par le non-uſage ce droit conſtitutionnel qu'elles tiennent de l'ancienne légiſlation du Royaume, de s'aſſembler à volonté, pour délibérer des intérêts communs; droit inhérent à toute confédération ſociale, & ſans lequel il ne peut y avoir de Gouvernement équitable. En ſecond lieu, dans l'uſage même actuel, les

propriétaires & notables habitants des Paroiſſes s'aſſemblent ſuivant l'exigence des cas, chaque fois, par exemple, qu'il s'agit d'une contribution de deniers ; & ce qu'il y a d'admirable, c'eſt que nos Meſſieurs s'interpoſent pour défendre ces aſſemblées légales, dans un temps où le Souverain, inſpiré par le génie de la bienfaiſance, les encourage dans tout le Royaume. En troiſieme lieu, nul inconvénient n'eſt réſulté, dans le fait, des Aſſemblées des Communes, qui ſe ſont toutes impoſé la police la plus ſage & la plus réguliere. Et voilà pourtant le terme de comparaiſon duquel on oſe rapprocher un attroupement de valets aſſaſſins.

L'avoir toléré, n'eſt-ce pas s'être rendu ſoi-même reſponſable des événements ? Mais l'avoir d'abord excité, encouragé, & puis fermer les yeux ſur les plus affreux déſordres qui en ont réſulté, n'eſt-ce pas le comble de l'iniquité ?

Les Marguilliers des Paroiſſes ont tous été décrétés. Eſt-il un ſeul décret contre un valet ? Si des Corps qui exiſtent ſous un titre légal, n'ont pu s'aſſembler ſans qu'un décret ait frappé les principaux membres, eſt-il une procédure ſi rigoureuſe qui ne dût ſe déployer à l'inſtant contre des valets attroupés pour commettre les derniers attentats ? Eh bien, ſans les procédures commencées à la Police, au Préſidial, & que le Parlement a cherché, par ſes Arrêts d'évocation, à ſupprimer, ce dernier Tribunal n'eût fait aucune ſuite pour acquérir la preuve du délit. C'eſt bien dans cet eſprit que ſont conçus les Arrêts qui ne parlent que de l'émeute poſtérieure à

l'Aſſemblée *Montmorin*, & nullement de cette Aſſemblée qui eſt la cauſe & l'origine de l'émeute ; c'eſt encore dans le même eſprit que ſe dirige au Parlement l'information commencée.

Alors eût triomphé la calomnie. Oui, ſi on étoit parvenu à dépouiller le Préſidial de l'inſtruction qu'il pourſuit avec ardeur, à s'approprier, comme on le vouloit, les informations commencées dans ce Siege, on eût publié hautement ce que l'on a murmuré d'abord, que ce n'étoit rien, rien qu'une émotion populaire, cauſée par le prix du pain ; » ſeulement » qu'un porteur s'étant préſenté au Café pour y » prendre quelques rafraîchiſſements, avoit été bleſſé » de deux coups d'épée, ce qui avoit occaſionné une » rixe entre les Jeunes-Gens & les gens de livrée ; » » fait démenti par le témoignage du ſieur Bert, maître de ce Café, & qui défie ce valet maltraité chez lui de comparoître.

Alors, pour expliquer la ſcene du lendemain, on eût proclamé ces ſourdes impoſtures, que les Jeunes-Gens ont été les agreſſeurs ; qu'ils avoient même apoſté dans le Café un homme du peuple qui s'étoit lui-même effleuré la main, & toutes les abſurdités que les Nobles n'ont pas rougi de répandre pour ſe juſtifier... Des fables auſſi groſſieres s'effaceront d'elles-mêmes. Puiſſe la vérité briller aux yeux de la Nation & du Monarque, & que nos diviſions cruelles ſervent au moins à juſtifier cette importante maxime, qu'il n'eſt de Conſtitution ſolide que celle qui, par l'unité de ſentiments & d'intérêts, rapproche tous les Citoyens.

FIN.